



COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 20

Réunion restreinte du : 24/02/2022

Membres présents : André CAUMONT - Albert GUESNON - Jean GUYONNET - Christian MOTTELAY - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

<u>FORFAITS</u>					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
23727980	COURSEULLES RVS 3	Seniors	Depart 3 - C	FORFAIT GENERAL	46,00 €
23794635	MUANCE FC 4	Seniors	Depart 4 - D	FORFAIT GENERAL	108,00 €
23911380	HONFLEUR CS 31	Vétérans	Depart - F	FORFAIT (2)	46,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON